

Accusé de réception en préfecture 079-200072189-20250908-2025-09-01-DE Date de télétransmission : 09/09/2025 Date de réception préfecture : 09/09/2025

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine

46, boulevard Edgar Quinet 79200 Parthenay Tél. 05 49 64 25 49 contact@pays-gatine.fr

> Identifiant 2025-09-01

Extrait de délibération

Bureau syndical

8 septembre 2025 - Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-cinq le lundi huit septembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD Président.

Date de la convocation :2 septembre 2025Pouvoirs :0Nombre de délégués en exercice :11Absents, excusés :4Présents :7Votants :7

| | Présents | Excusés | Absents |
|--------------------|--|---|---------|
| Président : | GAILLARD Didier | | |
| Vice- Présidents : | RIMBEAU Jean-Pierre, BRESCIA Nathalie | BIRONNEAU Pascal | |
| Membres : | AYRAULT Bérengère, BIRE Ludovic, BOUCHER Hervé-Loïc, SAUZE Magalie | BACLE Jérôme, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique | |

Convention de partenariat avec la fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine est partenaire de la Fédération des PNR de France, cet accord-cadre favorise la levée de fonds privés en faveur du patrimoine sur le territoire.

Comme elle l'a déjà conclue avec de nombreux PNR la Fondation du patrimoine a proposé au Pays, en tant que futur PNR, de signer une convention de partenariat. Reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine a vocation à accompagner des actions de restauration et de conservation du patrimoine privé et public, en particulier du dit « petit patrimoine » ou patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé. La Fondation s'engage à soutenir des projets du territoire de la Gâtine à travers son principal moyen d'action qui est la collecte de dons privés. Le Pays de Gâtine s'engage de son côté à faire émerger des projets via les communes de son territoire, soutenir ces projets et encourager les campagnes de souscription publique de la Fondation.

Le projet de convention est joint en annexe de la présente note.

Les membres du Bureau Syndical décident :

- De valider le projet de convention entre la fondation du patrimoine et le Pays de Gâtine
- D'autoriser le Président du Pays de Gâtine à signer la Convention de partenariat

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme Didier GAILLARD Président,

Certifiée exécutoire par transmission et publication